

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 20 Septembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Francis CORMIER, Marie Christine PINSSON, Michèle SWYNGHEDAUW, Robert PIECHON, Jean-Marie COULON, Annie MENARD, Daniel FORGET, Laurent MAROT, Guillaume PINEL, Marc d'ARRENTIERES, François FILLON, François GOMEZ, Antoine BARBET.

Etaient absents excusés : Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Frédéric FLAMAND, Baptiste de FRESSE de MONVAL, Laurence CAIVANO-TELLIER, Arnaud LUISIN.

Etaient absents : Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 11 Septembre 2023

Date d'affichage : 11 Septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

DÉLIBÉRATION N° 2023-09-20-1

PASSATION DU MARCHÉ DES TRAVAUX D'ENDUITS 2024-2025-2026

La Communauté de Communes du Pays des Sources doit passer un nouvel accord-cadre triennal à bons de commandes des travaux d'enduits sur les 48 communes du Pays des Sources pour les années 2024, 2025 et 2026.

Cet accord-cadre à bons de commandes est passé en procédure adaptée et comporte un lot unique

Pour les trois années, le montant minimum cumulé du marché est de 900 000 € HT. Le maximum est de 1 800 000 € HT.

Suite à l'avis d'appel à la concurrence, 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

2023 / 207

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

22 SEP. 2023 SLOW

ID : 060-24600855-20230920-2023_09_20_1-DE

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'entreprise la mieux-disante, à savoir, EUROVIA.

Les entreprises devaient indiquer sur un bordereau leurs prix par type de prestation. L'entreprise EUROVIA a remis l'offre avec les prix les plus bas (1^{er} critère de jugement des offres : 60%).

Le 2^{ème} critère de jugement des offres était la valeur technique (40%).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'entreprise EUROVIA pour l'accord-cadre à bons de commande concernant la préparation des supports à enduire, la réalisation des enduits et les micros aménagements devant les bâtiments communaux et de signer les accords-cadres triennaux à bons de commande correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*



2023 / 208

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 20 Septembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Francis CORMIER, Marie Christine PINSSON, Michèle SWYNGHEDAUF, Robert PIECHON, Jean-Marie COULON, Annie MENARD, Daniel FORGET, Laurent MAROT, Guillaume PINEL, Marc d'ARRENTIERES, François FILLON, François GOMEZ, Antoine BARBET.

Etaient absents excusés : Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Frédéric FLAMAND, Baptiste de FRESSE de MONVAL, Laurence CAIVANO-TELLIER, Arnaud LUISIN.

Etaient absents : Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 11 Septembre 2023

Date d'affichage : 11 Septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

DÉLIBÉRATION N° 2023-09-20-2

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LE VÉHICULE ÉLECTRIQUE DU TRANSPORT A LA DEMANDE

Le service de transport à la demande solidaire du Pays des Sources existe depuis 2010. Il vise à permettre aux personnes sans véhicule et/ou sans permis (personnes âgées isolées et/ou dépendantes, familles isolées, jeunes) de se déplacer pour leurs courses, se rendre à leurs rendez-vous médicaux et réaliser leurs démarches administratives.

Jusqu'à maintenant, il fonctionnait avec un véhicule thermique en location. Le contrat de location arrivant à échéance et le véhicule loué atteignant un kilométrage relativement élevé, il a été décidé d'acquérir un nouveau véhicule dit « propre » (électrique/hybride)

Dans le cadre du PCAET porté par le Pays de Sources et Vallées, la collectivité s'est engagée à réduire son empreinte Carbonne. Remplacer un véhicule thermique par un véhicule dit propre fait partie des actions concrètes pour remplir cet objectif.

2023 / 209

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le **22 SEP. 2023**

ID : 060-246000855-20230920-2023_09_20_2-DE

Dans le cadre du programme LEADER, cette action vise à favoriser une mobilité durable et solidaire

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT		%
Acquisition	28 541,47 €	État (DETR)	8 107,44 €	28,41%
		Europe (LEADER)	14 725,73 €	51,59%
		CC Pays des Sources	5 708,29 €	20,00%
Total HT	28 541,47 €	Total	28 541,47 €	100,00%
Total TTC	34 249.76 €			

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'acquisition de véhicule et son plan de financement prévisionnel
- **SOLLICITE** une subvention du programme LEADER du GAL Pays Sources et Vallées
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*



2023 / 210

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 20 Septembre à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Francis CORMIER, Marie Christine PINSSON, Michèle SWYNGHEDAUW, Robert PIECHON, Jean-Marie COULON, Annie MENARD, Daniel FORGET, Laurent MAROT, Guillaume PINEL, Marc d'ARRENTIERES, François FILLON, François GOMEZ, Antoine BARBET.

Etaient absents excusés : Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Frédéric FLAMAND, Baptiste de FRESSE de MONVAL, Laurence CAIVANO-TELLIER, Amaud LUISIN.

Etaient absents : Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 11 Septembre 2023

Date d'affichage : 11 Septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

DÉLIBÉRATION N° 2023-09-20-3

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

L'agent de maintenance au sein de la collectivité a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juillet 2023. Il était sur un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Afin de renouveler un Contrat à Durée Déterminée de trois mois rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique 1^{er} échelon, il convient de transformer ce poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe vacant en poste d'adjoint technique. Ce contrat à temps complet pourra commencer à partir du 1^{er} octobre 2023.

2023 / 211

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le **22 SEP. 2023** *LOW*

ID : 060-246000855-20230920-2023_09_20_3-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la transformation du poste et le recrutement d'un adjoint technique aux conditions énumérées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*



2023 / 212

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 20 Septembre à 18 II 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Francis CORMIER, Marie Christine PINSSON, Michèle SWYNGHEDAUF, Robert PIECHON, Jean-Marie COULON, Annie MENARD, Daniel FORGET, Laurent MAROT, Guillaume PINEL, Marc d'ARRENTIERES, François FILLON, François GOMEZ, Antoine BARBET.

Etaient absents excusés : Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Frédéric FLAMAND, Baptiste de FRESSE de MONVAL, Laurence CAIVANO-TELLIER, Arnaud LUISIN.

Etaient absents : Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 11 Septembre 2023

Date d'affichage : 11 Septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

DÉLIBÉRATION N° 2023-09-20-4

SUBVENTIONS AUX COLLEGES DE LASSIGNY ET RESSONS SUR MATZ POUR LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES 2023-2024

Comme chaque année, la Communauté de Communes du Pays des Sources soutient financièrement les projets pédagogiques soumis par les Conseils d'Administrations des collèges de Lassigny et Ressons-sur-Matz.

Cette subvention est calculée sur la base de 32 € par élève pour le collège de Ressons-sur-Matz et celui de Lassigny.

923 élèves étant inscrits à la rentrée scolaire 2023/2024 dans les deux établissements, la subvention classique correspondante pour les projets pédagogiques s'élèvera à :

- 32 € x 413 élèves soit 13 216 € pour le collège de Lassigny,

2023 / 213

- 32 € x 510 élèves soit 16 320 € pour le collège de Ressons-sur-Matz.

Cette subvention est versée en 2 fois : un acompte de 50% dès accord du Bureau/Conseil Communautaire et un solde de 50% sur production des justificatifs des actions engagées.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la proposition de subventions aux projets pédagogiques ci-dessus définie aux collèges de Lassigny et de Ressons-sur-Matz,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*

